

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-68 du 24 mars 1978

portant nomination du Camarade Mama
SOUMANOU en qualité de Directeur du
Centre de Formation Rurale d'INA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gou-
vernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°75-229 du 18 septembre 1975, portant attributions
et réorganisation du Ministère du Développement Rural et de
l'Action Coopérative ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du
Cabinet du Président de la République et la structure des Minis-
tères, notamment son article 15 ;
Sur proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révo-
lution Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mars 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade Mama SOUMANOU est nommé Directeur du Cen-
tre de Formation Rurale d'INA.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date
de prise de fonction de l'intéressé et qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin
sera.-

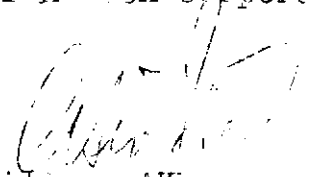
Fait à COTONOU, le 24 mars 1978.

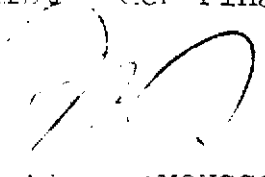
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,

Le Ministre des Finances.


Philippe AYOUBO


Ebidore AMOUSSOU

.../...